



Résilier une autorisation de diffusion signée par erreur

Par Xxt, le 21/09/2014 à 10:41

Bonjour,

J ai participé à une émission dernièrement, j ai eu à signer une autorisation de diffusion de plusieurs pages. J avais demandé à lire ce document une semaine avant de me présenter le jour de la convocation. Rien ne m a été envoyé et j ai été empêchée de lire le contrat dans sa totalité par un membre de l organisation qui souhaitait que tous les participants signent au plus vite.

Le tournage en question fut de courte durée mais une réelle torture.

Une fois que tout était terminé, j ai enfin pu lire mais c était trop tard. Il était marqué "le candidat assure se trouver en de bonnes conditions psychologiques"... Ce n est pas mon cas, je souffre de dépression et d anorexie mentale. Je ne voulais pas participer à ce show, la production m a relancée plusieurs fois de suite, tous les jours en m appâtant toujours plus... Tant et si bien que j ai fini par accepter.

Maintenant, ce qu il s est passé est un réel gâchis. Pour en revenir au vif du sujet, je me torture tous les jours à l idée de passer à la télévision dans de telles conditions. Je ne sais pas si j ai le pouvoir de demander la grâce de ne pas être diffusée étant donné que la production en elle même n est pas en tort: tout ce qui était écrit dans le règlement a été respecté. La faute a été de m empêcher de lire. Si j avais lu ce terme "j assure être en bonne condition psychologique", j aurais réalisé à quel point cette expérience pouvait être traumatisante. Je souhaiterais savoir ce que je peux faire pour me rétracter dans ce cas de figure si il est possible de le faire (étant donné qu il n y a pas de faute tangible.)

J ai lu que la production avait aussi le droit de ne pas diffuser certaines images (j ose donc espérer...)

Merci d avance.